

Cassation partielle - Moyens

Par **Colette**, le **25/02/2022** à **15:16**

Bonjour, je dois réaliser un commentaire d'arrêt de cassation partielle. Je me demande si je dois présenter les motifs et le moyens de tout l'arrêt ou uniquement du motif et moyen de la solution de la cour de cassation ?

Mon arrêt : 19-20.583

Merci par avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/02/2022** à **12:57**

Bonjour

J'ai l'impression que vous ne maîtrisez pas totalement ces deux définitions.

[quote]

Définition de Motif

En procédure les "motifs" sont les raisons de fait ou de droit que le juge doit énoncer dans sa décision pour permettre d'apprécier les justifications qui fondent son "dispositif". En cas de pourvoi, et si l'arrêt de la Cour d'appel n'a pas mis la Cour de Cassation en mesure d'exercer son contrôle, l'arrêt de la Cour d'appel est annulable pour "défaut de motifs, "

[/quote]

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/motif.php>

[quote]

Les "moyens" sont les raisons de [fait](#) ou de [droit](#) dont un juge doit expliciter sa décision et **celles dont les parties se prévalent pour fonder leurs [prétention](#) ou leurs défenses.**[/u]

[/quote]

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/moyens-et-motifs.php>

Ainsi, il est faux de d'écrire "motif et moyen de la solution de la cour de cassation" comme

vous le faites. Il faut plutôt écrire, les motifs de la Cour de cassation et les moyens au pourvoi.

Pour répondre à votre question, je ferais simplement un rappel de l'organisation d'une fiche d'arrêt :

- Rappel des faits utiles
- Rappel de la procédure (ici il faut évoquer la solution de la Cour d'appel et donc ses motifs).
- Moyens au pourvoi
- Problème de droit
- Solution Cour de cassation